GIE AGRICA GESTION

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1

PRÉSENTATION DES COMPTES ET RÉSULTATS FINANCIERS 5

1. Le compte de résultat 5
2. Le bilan 7
3. Annexes 12

RÉSOLUTIONS 24

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2021, À HUIS CLOS 26

1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale mixte 26
2. Présentation des comptes annuels 27
3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes 27
4. Lecture du rapport du Conseil d'administration 29
5. Présentation des résolutions 30
6. Réponses aux questions posées par les délégués 30
7. Résultat du vote des résolutions organisé à distance 31
8. Clôture de l'Assemblée Générale 31

GIE AGRICA GESTION

Rapport du **Conseil d'administration**

La crise sanitaire est restée tout au long de l'année 2021 au cœur des préoccupations du GIE AGRICA GESTION, dont la priorité a été d'assurer la continuité de l'activité, tout en préservant la sécurité des collaborateurs.

En parallèle de cette gestion de crise, le GIE AGRICA GESTION a engagé tant une réorganisation de ses services internes que de son organisation juridique et institutionnelle, avec la création de la SA CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, filiale de la CPCEA, organisme membre du GIE AGRICA GESTION. Enfin, au niveau de l'activité retraite complémentaire, l'année 2021 a été marquée incontestablement par la création du GIE Alliance professionnelle et la poursuite des travaux de mise en place opérationnelle de l'Alliance professionnelle.

Fidèle à ses valeurs et fort d'un savoir-faire reconnu et apprécié, le Groupe a par ailleurs continué d'organiser le déploiement d'une action sociale et de prévention ciblée et efficace, au bénéfice des salariés et des retraités des mondes agri, agro et affinitaires.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2021

Les impacts de la crise de la Covid-19 sur l'organisation d'AGRICA

La poursuite de la crise sanitaire a continué de bouleverser l'organisation du travail durant cet exercice 2021. Cependant, avec l'expérience acquise en 2020, AGRICA a su prendre des décisions permettant une continuité totale de l'activité, tout en sécurisant de manière efficace, l'ensemble de ses collaborateurs. Afin de protéger la santé de ceux-ci sur site, AGRICA a, comme depuis le début de la pandémie, mis à leur disposition masques et gel hydroalcoolique, tout en les incitant à la plus grande vigilance sur le respect des gestes barrières, et en mettant immédiatement et au fur et à mesure en application les différents protocoles gouvernementaux, tant dans la gestion de la vie de l'entreprise que dans celle de la restauration collective.

Dans ce cadre, le fait novateur de l'exercice 2021 a été la signature le 2 septembre 2021 d'un accord de télétravail permettant une organisation du travail en mode hybride, c'est-à-dire en mixant des jours de présence sur site et des jours de télétravail. Cet accord, issu d'un travail collaboratif entre la direction générale et les partenaires sociaux, a pour objectif de pérenniser le télétravail au sein d'AGRICA. Peuvent ainsi s'inscrire dans cette organisation du travail en mode hybride les collaborateurs remplissant six conditions cumulatives (ancienneté, taux d'activité, emploi, autonomie, maîtrise des outils, environnement de travail à distance) et formulant la demande d'en bénéficier. Cet accord est entré en vigueur dès le 1er octobre 2021 et est applicable pour une durée de trois ans, étant précisé que le nombre de jours sur site est à minima par semaine de deux jours, et qu'il concerne plus de 80 % des collaborateurs éligibles audispositif.

Les effets de la pandémie ne permettant pas un retour sur site des administrateurs au premier semestre, les Conseils d'administration se sont tenus en visioconférence. Cependant, la capacité d'adaptation dont ont fait preuve les différents services du Groupe a permis de réinstaurer au cours du second semestre les Conseils d'administration en présentiel. Cela a ainsi conduit à un retour des administrateurs au sein des locaux d'AGRICA dans le respect des protocoles sanitaires mis en place. Au total, sur cette seule année 2021, AGRICA a organisé 61 réunions à distance, 47 réunions en présentiel et 7 Assemblées Générales à huis clos, soit 37 % de plus que sur l'année 2020.

La communication interne a également encore été développée cette année afin de maintenir une relation forte entre les collaborateurs travaillant à distance et d'entretenir le lien social au sein des équipes. Le suivi des évolutions du protocole sanitaire national et de son adaptation concrète au sein du Groupe AGRICA a ainsi fait l'objet de communications régulières auprès de tous les collaborateurs. Enfin, des guides à destination de l'ensemble du personnel ont été mis à disposition sur son intranet « Agrinet », pour faciliter la démarche de prévention des collaborateurs dans les scénarios de cas contacts et de cas positifs, permettant de prendre immédiatement les mesures nécessaires.

L'adaptation de l'organisation du GIE AGRICA GESTION aux nouvelles contraintes réglementaires et à la transformation du Groupe

L'adaptation de l'activité des collaborateurs au contexte sanitaire actuel n'aura pas été le seul changement intervenu au sein du GIE AGRICA GESTION. En effet, l'organisation de certains départements a également fait l'objet d'un remaniement complet, afin d'atteindre les objectifs fixés de manière plus efficace. Cette tendance de restructuration aura aussi été portée au niveau même des institutions.

À ce titre, la direction juridique et contentieux a été réorganisée au cours du second semestre, pour devenir la direction déléguée juridique et conformité (DDJC), assurant les fonctions conformité, juridique métier, contentieux et juridique *corporate*.

L'année 2021 a également été l'année de la création de la direction déléguée du pilotage de la transformation au sein de la direction des affaires générales, couvrant les fonctions de pilotage des projets et processus, de gestion des documents et de communication digitale, s'agissant pour cette dernière fonction d'un axe incontournable d'évolution de la relation client, nécessaire au développement du Groupe et au cœur des métiers et des *process* de demain. Elle porte également, en lien avec la direction des ressources humaines, le projet Nouvelle ÈRE, qui a pour objectif de préparer, de négocier et de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et actions de nature à adapter notre fonctionnement et notre culture, au service de nos clients, autour de trois piliers : l'Efficience, le Respect et l'Exigence.

La direction financière a également été renforcée cette année notamment par la restructuration de sa direction déléguée investissements en créant deux pôles : un consacré au pilotage du *reporting* trimestriel et un second consacré au *Front Office* lié à la gestion des investissements.

Elle a aussi fait évoluer la Direction Déléguée Technique, à la demande des administrateurs, pour faire face au nécessaire renforcement du pilotage de l'activité assurantielle, à l'inflation des besoins réglementaires et à l'augmentation des reportings clients.

Un Département Pilotage et Transformation a été créé en dehors du cycle de production, ainsi qu'une Unité Relation Clients au sein du Département Pilotage Technique et une Unité Modélisation dans le Département Pilotage Assurantiel.

Cette organisation renforce les expertises assurantielles pour faire face aux enjeux de croissance du Groupe.

Deux recrutements importants ont été réalisés à cet effet, à savoir un directeur délégué investissements et un directeur délégué actuariat technique et prospectif.

Le Groupe a également cette année connu une restructuration interne avec, au niveau de l'institution CPCEA, la création et la mise en activité du FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, filiale à plus de 99 % de l'institution. Tout au long du premier semestre, les équipes d'AGRICA ont organisé et développé la structure juridique permettant de recevoir la branche d'activité complète « retraite supplémentaire » de la CPCEA. Au second semestre, ces mêmes équipes ont échangé avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution afin d'obtenir dans les meilleurs délais l'agrément administratif « Fonds de retraite professionnelle supplémentaire » (FRPS) nécessaire au lancement des activités de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. Cet agrément a été obtenu le 16 décembre 2021.

La création de cette filiale de la CPCEA a permis à la société d'accroître son ratio de solvabilité puisque ce type de structure permet d'atténuer les exigences de fonds propres, imposée par la directive européenne Solvabilité 2 aux régimes de retraite par capitalisation dans le cadre professionnel.

L'Alliance professionnelle

Si le fait marquant de l'année restera incontestablement celui de la création juridique du Groupement d'intérêt économique (GIE) de l'Alliance professionnelle, d'autres travaux relatifs notamment à l'établissement de la feuille de route opérationnelle de l'Alliance professionnelle ont également nécessité l'attention du Conseil d'administration.

Débutés en 2019, les travaux de rédaction des textes constitutifs du groupement, visant à définir la gouvernance tant politique qu'opérationnelle du GIE ainsi que son fonctionnement, ont abouti au mois de juin à l'adoption du contrat de groupement, par l'ensemble des six groupes de protection sociale (GPS) membres de l'Alliance professionnelle. Appelé à gérer les fonctions propres de l'IRC, telles que le fonctionnement des instances ou les relations avec la fédération Agirc-Arrco et les fonctions mutualisées particulièrement sur les activités métiers, le GIE est désormais immatriculé au Registre du commerce et des sociétés et donc en ordre de marche. Le Directoire et le Conseil de surveillance du GIE se sont donc réunis pour la première fois, au cours du premier trimestre 2022.

En parallèle, d'importants travaux ont été menés au sein des directions et des instances de l'Alliance professionnelle, afin d'établir un modèle d'organisation compatible avec les schémas fédéraux. L'ambition affichée de l'Alliance professionnelle est bien de préserver son modèle professionnel et de continuer à offrir une qualité de service élevée à ses ressortissants, issus d'horizons très différents au travers des six GPS membres que sont, AGRICA, Audiens, B2V, IRP AUTO, Lourmel et PRO BTP.

Afin de répondre à la demande de la fédération Agirc-Arrco, le Conseil d'administration de l'IRC a décidé de créer, en son sein, une commission *ad hoc* chargée d'établir une feuille de route opérationnelle, concernant les périmètres de mutualisation, l'efficience des fonctions supports ou encore le suivi de l'élaboration structurelle des métiers et d'apprécier leurs effets sur les trajectoires économiques. Composée de deux administrateurs par groupe, à savoir, M. KÉROMNÈS et M. CUVILLIER pour le Groupe AGRICA, cette commission s'est réunie à plusieurs reprises, au cours du second semestre 2021.

Les travaux engagés se sont révélés denses et complexes, en raison d'un certain nombre de paramètres inconnus, tels que les effets de productivité qui résulteront de la création de l'infrastructure technique qui sera mise à disposition par la fédération Agirc-Arrco, mais aussi ceux du transfert du recouvrement vers l'ACOSS. Néanmoins, ils ont permis l'élaboration d'une note de synthèse portant définition de la feuille de route, qui après avoir reçu l'approbation du Conseil d'administration de l'IRC, des Conseils d'administration des sommitales des six GPS membres de l'Alliance professionnelle, a été validée par la fédération Agirc-Arrco.

Débuté en 2021, le déploiement de la feuille de route opérationnelle de l'Alliance professionnelle se poursuivra tout au long de l'année 2022.

L'action sociale et la prévention

Si les effets de la crise continuent de se faire sentir pour le Groupe, il en va de même pour ses ressortissants. L'action sociale revêt dès lors une importance d'autant plus grande que les difficultés rencontrées par nos assurés peuvent se prolonger dans le temps. Des mesures exceptionnelles, mises en place au plus fort de la crise sanitaire, ont donc été reconduites. Des commissions d'action sociale communes aux trois institutions de prévoyance se sont ainsi réunies tout au long de l'année, pour assurer la plus grande efficacité possible à leur action et porter ensemble des projets communs. Par ailleurs, le dispositif AGRICA Solidaire, qui a démontré sa pertinence au cours de l'année 2020, a lui aussi été maintenu par les institutions de prévoyance du Groupe, qui continuent d'alimenter financièrement ce dispositif, pour venir en aide aux personnes en difficulté. Au global, ce sont près de 1 100 demandes d'aides individuelles qui ont été instruites en 2021, pour un montant global de 700 000 euros distribués, dont 146 000 euros au titre du dispositif AGRICA Solidaire.

En matière de prévention, les séminaires proposés par AGRICA couvrent un éventail de thématiques allant de la sophrologie relaxation, au diabète, en passant par l'audition, les addictions ou encore les troubles musculosquelettiques (TMS). Preuve de la reconnaissance de ce savoir-faire, les équipes du Laboratoire Innovation Sociale AGRICA PRÉVOYANCE (LISA) font l'objet de plus en plus de sollicitations pour élaborer des politiques de prévention « sur mesure », dans le cadre d'appels d'offres pour des branches et des grands comptes. Dans un marché extrêmement concurrentiel, ces services reconnus et appréciés constituent des atouts déterminants dans la stratégie de développement du Groupe, pour se différencier des acteurs de la place.

Communication et visibilité du Groupe

Pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, AGRICA a pu participer en présentiel à certains évènements.

Le Groupe tenait un stand, en présentiel, lors du SPACE (Salon des Productions Animales – Carrefour Européen) de Rennes les 14, 15 et 16 septembre 2021. Cet évènement a été l'occasion pour AGRICA d'aller à la rencontre des entreprises, salariés et futurs retraités, afin de délivrer informations et conseils personnalisés.

Lors de cet évènement, AGRICA a également organisé une table ronde sur le thème : « Performance, attractivité, fidélisation : la protection complémentaire collective, un atout majeur ? », abordant notamment le sujet de la valorisation de l'emploi agricole, par le biais de la protection sociale complémentaire, avec un focus sur la retraite supplémentaire.

En interne, le Groupe a beaucoup communiqué *via* sa plateforme intranet « Agrinet », afin de tenir les collaborateurs, qu'ils soient à Paris ou en province, au courant des dernières actualités du Groupe et notamment au regard de l'évolution du contexte sanitaire, comme évoqué supra.

Nouveauté de cette année 2021, les nouveaux collaborateurs ont pu donner leurs premières impressions sur leur prise de poste. Cette démarche est également l'occasion de faciliter leur intégration.

En ce qui concerne sa communication externe, le Groupe AGRICA s'est montré particulièrement actif puisque ce ne sont pas moins de 19 communiqués de presse qui ont été édités engendrant 480 retombées presse.

Enfin, la 7e édition des trophées AGRICA « Gaspillage alimentaire, le temps des solutions » s'est tenue le 13 octobre à Paris. Le prix des salariés du Groupe AGRICA a été décerné à l'association Co'p1 Solidarités Étudiantes par le biais de son Président, M. Ulysse GUTTMANN-FAURE. Cette association porte assistance aux étudiants dans le besoin et aux jeunes en difficulté par la distribution gratuite d'invendus et de denrées alimentaires.

Conclusion

À l'instar de l'année 2020, l'année 2021 aura été pour le GIE AGRICA GESTION une année atypique, au regard du contexte sanitaire actuel. Mais fort de son expérience passée et grâce à la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs, celui-ci a su s'adapter à ce contexte mouvant, afin d'assurer la continuité de l'activité, tout en assurant la sécurité des collaborateurs, avec notamment la mise en place d'un accord de télétravail performant.

Par ailleurs, des projets structurants pour le Groupe ont pu se concrétiser cette année avec notamment la mise en place du FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, dont l'obtention de l'agrément en décembre, restera l'un des faits majeurs de l'année 2021. En parallèle, la création du GIE Alliance professionnelle est un fait marquant en ce qui concerne la structuration de l'activité retraite complémentaire d'AGRICA désormais portée par l'Alliance professionnelle.

En ce qui concerne l'action sociale, la dynamique lancée en 2020 par la Présidence paritaire *via* son nouvel outil AGRICA Solidaire, s'est poursuivie en 2021, tout en étendant son champ d'intervention pour se concentrer également sur la prévention.

La crise sanitaire n'étant pas encore derrière nous, le GIE AGRICA GESTION va poursuivre son activité en 2022 dans la continuité des exercices précédents, c'est-à-dire en s'adaptant jour après jour à ce contexte inédit et agité.

Présentation des **comptes et résultats financiers**

Dans le contexte de la crise sanitaire, le GIE AGRICA GESTION a dû adapter son activité pour continuer à mettre à disposition de ses membres les moyens nécessaires à leur fonctionnement. À cette fin, des investissements informatiques et autres ont participé à la généralisation du télétravail pour les salariés. Les projets d'entreprise comme l'adaptation du métier de la retraite supplémentaire à la loi PACTE, les travaux de digitalisation, se sont poursuivis. D'autres projets ont également été lancés sur l'exercice tel que le projet de *reportings* réglementaires trimestriels ou bien la création des FRPS.

Au global, les charges d'exploitation augmentent de 6,5 %. Cette hausse s'explique principalement par le fort niveau d'investissements dans les nombreux projets d'entreprise.

Dans ce contexte, les activités de retraite complémentaire continuent de suivre la trajectoire de réduction des coûts de gestion. Les activités d'assurances de personnes nécessitent d'investir.

1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les charges d'exploitation de l'exercice 2021, hors résultat financier et exceptionnel, atteignent 147,7 millions d'euros contre 138,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elles augmentent de 6,5 %.

- Les **charges de personnel, impôts et taxes** augmentent de 2,3 % à 70,1 millions d'euros :
  - les **salaires et charges sociales** ont connu une hausse de 1,78 % à 61,4 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des salaires sur 2021 de 2,2 % (+ 0,7 million d'euros), des indemnités liées au télétravail (+ 0,1 million d'euros), une hausse des indemnités de départ à la retraite (0,2 million d'euros) mais également une hausse des coûts pédagogiques de formation de 0,3 million d'euros (+ 97,5 %) ;
  - les **impôts et taxes** enregistrent une augmentation de 6,25 % à 8,6 millions d'euros, contre 8,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, en raison d'une hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) de 0,6 million d'euros.
- Le poste **autres achats et charges externes** affiche un montant de 69,5 millions d'euros, en hausse de 8,42 % sur l'exercice :
  - les **prestations CCMSA** engagées au titre des délégations de gestion des activités représentent 19,0 millions d'euros, en diminution de 1,66 % compte tenu d'un boni sur les provisions de l'année 2020 :
    - les charges relatives à la retraite complémentaire restent stables à 12,7 millions d'euros sur l'exercice, contre 12,8 millions d'euros sur l'exercice antérieur,
    - les charges relatives à l'assurance de personnes diminuent à 6,3 millions d'euros (- 0,2 million d'euros), en raison d'un effet de base : des régularisations sur les exercices antérieurs avaient été opérées en 2020 sur les frais de gestion 2017, 2018 et 2020 pour un montant de 0,8 million d'euros ;

- les **charges de sous-traitance et de maintenance informatique** totalisent 14,5 millions d'euros, en hausse de 11,54 % :
  - les charges de sous-traitance informatique et la maintenance informatique représentent respectivement 8,6 millions d'euros et 3,0 millions d'euros, en progression en raison des projets de modernisation des outils de relation client et de digitalisation,
  - la sous-traitance informatique des activités de retraite complémentaire, réalisée au travers d'AMICAP, représente un montant de 2,9 millions d'euros, en baisse de 2 % ;
- les **charges de services extérieurs et honoraires** totalisent 17,3 millions d'euros, en hausse de 55,9 %. Cette variation s'explique par les multiples projets stratégiques mis en œuvre sur l'exercice : constitution du FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE (+ 0,6 million d'euros), poursuite du déploiement de la loi PACTE aux activités de retraite supplémentaire (+ 0,2 million d'euros), projet de mise en place de *reportings* réglementaires trimestriels (+ 0,7 million d'euros), projet SHIELD visant les activités de retraite supplémentaire de la population non-cadre d'AGRI PRÉVOYANCE (+ 3,5 millions d'euros) ou encore le projet Nouvelle ÈRE (+ 0,4 million d'euros) ;
- les **loyers, charges locatives et charges d'entretien** s'affichent en hausse de 2,94 % à 10,5 millions d'euros en 2021, contre 10,2 millions d'euros l'exercice antérieur :
  - les locations immobilières et charges locatives sont en hausse de 5,71 % à hauteur de 7,4 millions d'euros. Les dépenses d'entretien et d'aménagement poursuivent leur décroissance pour s'établir à 1,2 million d'euros,
  - les locations mobilières progressent de 100 milliers d'euros pour s'établir à 1,9 million d'euros. Le GIE AGRICA GESTION a eu recours à des locations de matériels informatiques, de sorte à répondre aux besoins induits par les obligations gouvernementales de recours au télétravail pour les salariés, notamment en renouvelant une partie du parc d'ordinateurs portables ;
- les **frais postaux et de télécommunications** subissent une hausse de 28,57 % à 2,7 millions d'euros en 2021 : les frais d'affranchissement subissent une hausse de 28 % en lien avec la communication dans le cadre du projet loi PACTE ;
- les **autres postes de frais généraux** (énergie, transports et déplacements, imprimés, assurances...) s'élèvent à 5 millions d'euros, en hausse de 16,27 % ;
- les **primes d'assurances versées dans le cadre du plan d'indemnités de fin de carrière** diminuent à 0,6 million d'euros (- 84 %), L'année 2020 avait connu une forte augmentation des primes suite aux instructions de la fédération Agirc-Arrco publiées fin novembre 2020, au regard des préconisations de l'Autorité des normes comptables en matière de table de mortalité et d'estimation du *turn-over* du personnel.

- Les **autres charges de gestion courante** augmentent à 2,2 millions d'euros, en raison de l'augmentation des redevances sur licences de logiciels (+ 0,3 million d'euros) et une augmentation des subventions aux organisations syndicales.
- Les **dotations aux amortissements d'exploitation** sont en hausse à 5,5 millions d'euros (soit une hausse de 30,95 %), en lien avec les investissements informatiques réalisés pour renforcer l'infrastructure.
- Les **dotations aux provisions pour risques et charges** s'affichent à 0,5 million d'euros.
- **Hors exploitation,** les résultats sont les suivants :
  - le **résultat financier** affiche un résultat positif grâce à la rémunération des comptes sur livrets,
  - le **résultat exceptionnel** affiche lui aussi un résultat non significatif.
- Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 147,7 millions d'euros :
  - les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 0,2 million d'euros au titre de prestations de services refacturées à AGRICA ÉPARGNE ;
  - les **remboursements des frais engagés et les transferts aux institutions membres des engagements envers le personnel** représentent 147,5 millions d'euros, en hausse de + 7,03 % :
    - les charges des activités assurances de personnes progressent avec une hausse de 12,41 % à 99,6 millions d'euros : cette hausse s'explique notamment par les charges des investissements informatiques (projets digitaux), ainsi que par le déploiement des nouveaux produits tant en retraite supplémentaire dans le cadre de la loi PACTE visant les populations cadres et non-cadres (projet SHIELD),
    - les réductions de coûts demandés par la fédération Agirc-Arrco se poursuivent, en affichant une baisse de 2,44 % pour s'établir à 47,9 millions d'euros.

2. LE BILAN

L'actif

- L'**actif immobilisé** affiche un montant de 14,5 millions d'euros, en hausse de 30,63 % en raison d'investissements réalisés au cours de l'exercice. Les postes d'immobilisation se répartissent de la manière suivante :
  - les **immobilisations incorporelles** : 13,5 millions d'euros, représentant des développements informatiques et logiciels ;
  - les **immobilisations corporelles** : 0,6 million d'euros (matériels informatiques, mobiliers de bureau…) ;
  - les **immobilisations financières** pour 0,4 million d'euros (avances aux salariés, dépôts de garantie…).
- L'**actif circulant** totalise un montant de 74,9 millions d'euros, ventilé comme suit :
  - les **avances et acomptes fournisseurs** pour 0,1 million d'euros,
  - les **créances** inscrites à hauteur de 59,1 millions d'euros représentant principalement les comptes courants et les engagements transférés aux différentes entités du Groupe ;
  - les **valeurs mobilières de placement et disponibilités** s'établissent à 14,0 millions d'euros, en hausse compte tenu du niveau des liquidités adaptées au besoin de trésorerie de la structure ;
  - les **charges constatées d'avance,** soit 1,7 million d'euros, correspondent principalement à la facturation d'avance des loyers du premier trimestre 2022.

Le passif

- Les **provisions pour risques et charges,** en augmentation à 1,1 million d'euros.
- Les **dettes,** pour 88,3 millions d'euros, sont en hausse de 22,64 % et se ventilent de la manière suivante :
  - les **dettes fournisseurs** pour 16,9 millions d'euros ;
  - les **dettes fiscales et sociales** s'établissent à 21,9 millions d'euros, principalement au titre des cotisations dues à la MSA et aux autres organismes sociaux, ainsi que des provisions pour congés à payer ;
  - les **dettes sur immobilisations** affichent 1,9 million d'euros ;
  - les **autres dettes diverses,** pour 47,6 millions d'euros, comprennent les comptes courants des institutions membres du GIE AGRICA GESTION pour 22,0 millions d'euros, ainsi que les charges à payer pour 25,6 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques *(en €)*	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	210 843		210 843	574 233
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**210 843**		**210 843**	**574 233**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			573	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			147 506 496	138 149 551
Autres produits			727	14
PRODUITS D'EXPLOITATION			**147 718 638**	**138 723 799**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			69 543 015,25	64 116 041
Impôts, taxes et versements assimilés			8 645 721	8 137 195
Salaires et traitements			40 542 107	40 299 653
Charges sociales			20 889 252	20 058 977
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 482 094,37	4 169 772
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			450 000,00	308 000
Autres charges			2 170 263	1 616 676
CHARGES D'EXPLOITATION			**147 722 452**	**138 706 314**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**- 3 814**	**17 484**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				763
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 305	12 709
PRODUITS FINANCIERS			**5 305**	**13 472**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				20
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				**20**
RÉSULTAT FINANCIER			**5 305**	**13 452**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**1 491**	**30 936**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

Rubriques *(en €)*	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	- 1 852	1 249
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**- 1 852**	**1 249**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 404	11 586
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 4 765	20 599
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- 361**	**32 185**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 1 491**	**- 30 936**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**147 722 091**	**138 738 519**
TOTAL DES CHARGES	**147 722 091**	**138 738 519**
BÉNÉFICE OU PERTE		

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

BILAN ACTIF

Rubriques *(en €)*	Montant brut	Amort. prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	43 921 675	35 434 401	8 487 274	6 556 165
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	4 999 807		4 999 807	3 430 296
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 150 479	908 868	241 611	290 482
Autres immobilisations corporelles	6 078 298	5 692 891	385 407	393 613
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	216 821		216 821	255 742
Autres immobilisations financières	120 335		120 335	119 086
ACTIF IMMOBILISÉ	**56 487 415**	**42 036 160**	**14 451 255**	**11 045 382**
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes			90 941	154 509
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	59 050 568		59 050 568	51 531 322
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	10 303		10 303	6 005 579
(dont actions propres) :				
Disponibilités	13 984 664		13 984 664	2 734 421
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 744 461,49		1 744 461	1 122 138
ACTIF CIRCULANT	**74 789 997**		**74 880 938**	**61 547 969**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**131 277 412**	**42 036 160**	**89 332 192**	**72 593 351**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

BILAN PASSIF

Rubriques *(en €)*	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé) :		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence) :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 078 120	625 283
PROVISIONS	**1 078 120**	**625 283**
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 629	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 856 453	11 389 333
Dettes fiscales et sociales	21 897 102	22 776 171
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 863 001	1 825 074
Autres dettes	47 593 528	35 977 131
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	359	359
DETTES	**88 254 072**	**71 968 068**
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**89 332 192**	**72 593 351**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

3. ANNEXES

Sommaire des annexes

ANNEXE 0	Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations	12
ANNEXE 1	Tableau des immobilisations	14
ANNEXE 2	Tableau des amortissements	15
ANNEXE 3	Tableau des provisions	16
ANNEXE 4	État des créances	17
ANNEXE 5	État des dettes	18
ANNEXE 6	Effectif	19
ANNEXE 7	Tableaux des clés de répartition	19
ANNEXE 8	Répartition des charges par institution	23

ANNEXE 0 Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations

1 Faits marquants

Tout comme sur l'exercice 2020, le principal fait marquant fut la crise sanitaire de la Covid qui a vu la généralisation du télétravail avec la signature d'un nouvel accord de télétravail au cours du troisième trimestre 2021.

L'année 2021 fut marquée également par l'accroissement du nombre de projets d'entreprises poursuivis ou enclenchés.

2 Principes généraux

Le Groupement d'intérêt économique GIE AGRICA GESTION a pour objet de fournir aux membres adhérents (institutions de retraite complémentaire et institutions de prévoyance), tout service ou moyen nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. Les membres mettent en commun des moyens humains et techniques.

Les membres du GIE AGRICA GESTION sont des institutions à but non lucratif :

- Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, institution de retraite complémentaire ;
- AGRI PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- CCPMA PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- CPCEA, institution de prévoyance.

Le Groupement fonctionne dans les relations avec ses adhérents en répartissant les frais engagés en exonération de TVA, en application des dispositions de l'article 261-B du CGI. Les sommes réclamées aux adhérents correspondent exactement à la part leur incombant dans les dépenses communes.

3 Exercice comptable

Les comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

4 Immobilisations incorporelles

Les licences et logiciels informatiques sont amortis économiquement selon le mode linéaire sur une durée de trois à cinq ans.

5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. En l'absence d'immobilisations corporelles dont la décomposition serait significative (notamment des constructions), l'application des règlements relatifs aux composants reste sans conséquence sur les états financiers. L'amortissement économique des immobilisations corporelles est établi selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- installations et agencements : cinq ans ;
- matériel informatique : trois ans ;
- matériel de transport : quatre ans ;
- matériel de bureau : cinq ans
- mobilier de bureau : dix ans.

6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Elles sont dépréciées par voie de provision le cas échéant.

8 Créances et dettes

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues du GIE d'AGRICA GESTION à la date de clôture de l'exercice et des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs.

10 Options comptables

Néant

11 Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

12 Autres informations

Le GIE AGRICA GESTION applique les instructions de la fédération Agirc-Arrco, en matière d'estimation des indemnités de fin de carrière (application d'une table de mortalité féminine et calcul du *turn-over* restreint aux seules démissions).

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent pour 2021 à 49 milliers d'euros HT (59 milliers d'euros TTC).

13 Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

ANNEXE 1 Tableau des immobilisations

Rubriques *(en €)*	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
Frais d'établissement et de développement			
Concessions – brevets	3 999 454		
Logiciels	32 806 138		195 450
Immobilisations en cours	3 430 296		8 518 192
Immobilisations incorporelles	40 235 888		8 713 642
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. install. générales, agenc., aménag.	1 076 341		74 138
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 866 605		211 693
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	6 942 946		285 831
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	374 827		1 250
Immobilisations financières			
TOTAL GÉNÉRAL	**47 178 834**		**8 999 473**

Rubriques *(en €)*	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Concessions – brevets			3 999 454	
Logiciels	6 920 701	68	39 922 221	
Immobilisations en cours	- 6 920 701	27 980	4 999 807	
Immobilisations incorporelles		28 048	48 921 482	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			1 150 479	
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			6 078 298	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles			7 228 777	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		38 921	337 156	
Immobilisations financières		38 921	337 156	
TOTAL GÉNÉRAL		**66 969**	**56 487 415**	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

ANNEXE 2 Tableau des amortissements

Rubriques *(en €)*	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	**30 249 427**	**5 184 974**		**35 434 401**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	785 859	123 009		908 868
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 472 992	174 112		5 647 104
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 258 852**	**297 121**		**6 555 972**
TOTAL GÉNÉRAL	**36 508 279**	**5 482 094**		**41 990 373**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

ANNEXE 3 Tableau des provisions

Rubriques *(en €)*	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	308 000	450 000		758 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	313 091	2 838		315 929
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 191			4 191
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**625 283**	**452 838**		**1 078 120**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL	**625 283**	**452 838**		**1 078 120**
Dotations et reprises d'exploitation		452 838		
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

ANNEXE 4 État des créances

État des créances *(en €)*	**Montant brut**	**1 an au plus**	**plus d'un an**
Créances rattachées à des participations			
Prêts	216 821	18 014	198 807
Autres immobilisations financières	120 335,12		120 335
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	491 577	491 577	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 005 105	2 005 105	
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	106 074		
État, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	44 896 910,91	44 896 911	
Débiteurs divers	11 532 269	11 532 269	
Charges constatées d'avance	1 744 461	1 744 461	
TOTAL GÉNÉRAL	**61 113 554**	**60 688 338**	**319 142**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	10 456		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	68 522		
Prêts et avances consentis aux associés			

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

ANNEXE 5 État des dettes

État des dettes *(en €)*	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 856 453	16 856 453		
Personnel et comptes rattachés	14 810 161	14 810 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 607 636	5 607 636		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	26 496	26 496		
État : obligations cautionnées				
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 452 809	1 452 809		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 863 001	1 863 001		
Groupe et associés	22 005 518	22 005 518		
Autres dettes	25 588 010	25 588 010		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	359	359		
TOTAL GÉNÉRAL	**88 210 443**	**88 210 443**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

ANNEXE 6 Effectif

Au 31/12/2021	Retraite	Prévoyance	AGRICA
CDI	274	459	733
CDD	12	34	46
TOTAL	**286**	**493**	**779**
Au 31/12/2020	297	471	768

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

ANNEXE 7 Tableaux des clés de répartition

	2020			2021		
	Assiettes *(K€)*	Poids	Poids cumulés	Assiettes *(K€)*	Poids	Poids cumulés
Affectation directe	25 446	18 %	18 %	31 907	22 %	22 %
Affectations indirectes	112 290	82 %		115 020	78 %	
Clé activité collaborateurs	87 086	63 %	82 %	86 398	59 %	81 %
Clé chiffre d'affaires IP	16 072	12 %	93 %	15 768	11 %	91 %
Clé AGRICA	6 363	5 %	98 %	9 066	6 %	97 %
Clé retraite – AMICAP	2 368	2 %	100 %	2 176	1 %	99 %
Clé retraite supplémentaire	402	0 %	100 %	1 611	1 %	100 %
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	**137 736**	**100 %**		**146 927**	**100 %**	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

	Section professionnelle AGRICA RETRAITE			AGRI PRÉVOYANCE		
	2020 *(K€)*	**2021** *(k€)*	*(%)*	**2020** *(K€)*	**2021** *(K€)*	*(%)*
Affectation directe	13 643	13 491	- 1 %	5 873	6 956	18 %
	54 %	**42 %**		**23 %**	**22 %**	
Affectations indirectes	35 485	34 449	- 3 %	19 676	17 509	- 11 %
	32 %	**30 %**		**18 %**	**15 %**	
Clé activité collaborateurs	30 751	29 007	- 6 %	14 301	12 266	- 14 %
	35 %	**34 %**		**16 %**	**14 %**	
Clé chiffre d'affaires IP	30		- 100 %	4 036	3 893	- 4 %
	0 %			**25 %**	**25 %**	
Clé AGRICA	2 483	3 407	37 %	1 339	1 350	1 %
	39 %	**38 %**		**21 %**	**15 %**	
Clé retraite – AMICAP	2 221	2 035	- 8 %			
	94 %	**94 %**				
Clé retraite supplémentaire						
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	**49 129**	**47 940**	**- 2 %**	**25 549**	**24 466**	**- 4 %**
	36 %	**33 %**		**19 %**	**17 %**	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

CCPMA PRÉVOYANCE			CPCEA			AGRICA		
2020 *(K€)*	**2021** *(K€)*	*(%)*	**2020** *(K€)*	**2021** *(K€)*	*(%)*	**2020** *(K€)*	**2021** *(K€)*	*(%)*
3 258	3 342	3 %	2 672	8 117	204 %	25 446	31 907	25 %
13 %	**10 %**		**10 %**	**25 %**		**100 %**	**100 %**	
40 407	44 702	11 %	16 722	18 360	10 %	112 290	115 020	2 %
36 %	**39 %**		**15 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
28 502	30 815	8 %	13 532	14 310	6 %	87 086	86 398	- 1 %
33 %	**36 %**		**16 %**	**17 %**		**100 %**	**100 %**	
9 397	9 354	0 %	2 609	2 521	- 3 %	16 072	15 768	- 2 %
58 %	**59 %**		**16 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
2 241	3 421	53 %	300	888	196 %	6 363	9 066	42 %
35 %	**38 %**		**5 %**	**10 %**		**100 %**	**100 %**	
147	141	- 4 %				2 368	2 176	- 8 %
6 %	**6 %**					**100 %**	**100 %**	
121	971	706 %	281	640	128 %	402	1 611	301 %
30 %	**60 %**		**70 %**	**40 %**		**100 %**	**100 %**	
43 665	**48 044**	**10 %**	**19 393**	**26 477**	**37 %**	**137 736**	**146 927**	**7 %**
32 %	**33 %**		**14 %**	**18 %**		**100 %**	**100 %**	

	2020		2021		Variation 2021-2020	
	Montant *(K€)*	Poids	Montant *(K€)*	Poids	Montant *(%)*	Poids *(%)*
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	**49 129**	**35,7 %**	**47 940**	**32,6 %**	**- 2,4 %**	**- 3,0 %**
ASSURANCE DE PERSONNES	**88 607**	**64,3 %**	**98 986**	**67,4 %**	**11,7 %**	**3,0 %**
AGRI PRÉVOYANCE	25 549	18,5 %	24 466	16,7 %	- 4,2 %	- 1,9 %
CCPMA PRÉVOYANCE	43 665	31,7 %	48 044	32,7 %	10,0 %	1,0 %
CPCEA	19 393	14,1 %	26 477	18,0 %	36,5 %	3,9 %
TOTAL	**137 736**	**100,0 %**	**146 927**	**100,0 %**	**6,7 %**	**0,0 %**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

ANNEXE 8 Répartition des charges par institution

(en €)	Agirc-Arrco	AGRI PRÉVOYANCE	CCPMA PRÉVOYANCE	CPCEA hors RS	CPCEA RS	APS	SGAPS	Total
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**- 19 141**	**- 47 576**	**- 114 074**	**- 20 291**	**- 10 264**	**- 44**	**- 26**	**- 211 416**
Dont subventions d'exploitation	*- 215*	*- 85*	*- 218*	*- 36*	*- 19*	*- 1*	*-*	*- 573*
Achats de matières et fournitures	394 661	192 849	392 523	93 438	86 422	301	45	1 160 238
Prestations extérieures	17 611 849	9 486 273	10 408 364	2 805 824	6 350 113	4 248	4 434	46 671 104
Locations et charges locatives	3 847 481	1 293 928	3 223 144	603 422	314 609	1 656	2	9 284 241
Entretien et réparations	1 091 986	749 539	1 867 204	325 671	195 752	1 560	-	4 231 712
Primes d'assurances	286 897	123 907	298 198	81 980	55 267	106	93	846 448
Autres	60 589	77 929	184 671	37 079	20 065	119	237	380 690
Achats de matières, fournitures et charges externes	23 293 463	11 924 425	16 374 104	3 947 413	7 022 227	7 990	4 811	62 574 433
Personnel extérieur à l'établissement	33 630	119 590	295 139	67 736	38 463	58	1 620	556 236
Honoraires	80 986	212 552	328 646	152 292	288 378	800	237	1 063 891
Frais d'actes et de contentieux	60 650	10 745	30 360	11 275	2 322	78	-	115 430
Information, publications, relations publiques	8 145	392 829	631 651	189 836	164 177	94	517	1 387 249
Transports, déplacements, missions et réceptions	191 671	139 255	280 007	98 127	60 802	641	84	770 587
Frais postaux et télécommunications	592 383	339 887	1 277 903	177 827	326 125	1 023	1	2 715 148
Services bancaires et assimilés	- 1 616	- 303	- 841	- 94	- 19	-	4	- 2 869
Autres	126 384	55 896	141 217	24 756	14 122	348	187	362 910
Autres charges externes	1 092 233	1 270 450	2 984 084	721 754	894 370	3 041	2 650	6 968 582
Impôts, taxes DGI	1 529 950	1 044 234	2 687 560	533 152	586 176	8 372	3 375	6 392 819
Impôts, taxes autres organismes	741 520	323 087	804 501	218 575	161 668	2 383	1 169	2 252 902
Impôts, taxes et versements assimilés	2 271 470	1 367 321	3 492 060	751 727	747 844	10 755	4 544	8 645 721
Salaires et traitements	13 399 764	5 646 773	14 154 362	3 650 326	3 364 041	51 695	275 147	40 542 107
Charges sociales	6 782 930	2 839 550	7 375 889	1 718 177	1 957 845	30 473	184 388	20 889 252
Charges de personnel	20 182 694	8 486 323	21 530 250	5 368 503	5 321 886	82 168	459 535	61 431 358
Frais de conseils, de commissions et assemblées	61 770	49 839	49 721	43 655	5 748	-	22	210 755
Charges diverses de gestion courante	462 108	338 037	843 416	144 664	169 862	1 347	74	1 959 508
Autres charges de gestion courante	523 878	387 876	893 137	188 320	175 611	1 347	96	2 170 263
Dotations sur immobilisations	433 507	1 016 203	2 707 996	491 750	827 621	5 017	-	5 482 094
Dotations sur charges personnel	164 908	60 659	176 850	17 147	31 762	708	76	452 111
Dotations d'exploitation	598 416	1 076 862	2 884 846	508 898	859 383	5 725	76	5 934 205
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**47 962 153**	**24 513 257**	**48 158 481**	**11 486 615**	**15 021 320**	**111 027**	**471 710**	**147 724 563**
PRODUITS FINANCIERS	- 1 787	- 761	- 1 842	- 529	- 385	-	-	- 5 305
CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	**- 1 787**	**- 761**	**- 1 842**	**- 529**	**- 385**	**-**	**-**	**- 5 305**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	813	245	637	106	52	-	-	1 852
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 1 786	384	798	164	85	- 5	-	- 361
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 974**	**629**	**1 434**	**270**	**137**	**- 5**	**-**	**1 491**
TOTAL	**47 940 250**	**24 465 548**	**48 044 000**	**11 466 065**	**15 010 808**	**110 977**	**471 684**	**147 509 334**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2021.

Résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Première résolution : approbation des rapports et des comptes

« L'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION, réunie le jeudi 9 juin 2022, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés :

- ces rapports ;
- le bilan, le compte de résultat et les annexes, pour l'exercice 2021 ;
- les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres adhérents.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

Deuxième résolution : ratification d'une convention réglementée

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 9 juin 2022, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, ratifie la convention d'un groupement de moyens de fait entre la SA CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, la CPCEA et le GIE AGRICA GESTION, qui y est mentionnée. »

Composition du **Conseil d'administration**

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Président

Jérôme VOLLE	FNSEA

Administrateurs titulaires

Philippe CHATAIN	FNCA
Patrice GENTIE	FNCA
Jean-Hugues LOMBRY	FNCA
Christophe NOËL	FNCA
Anne GAUTIER	FNEMSA
Anne CHAMBARET	FNSEA
Philippe FAUCON	FNSEA
Joseph LECHNER	FNSEA
Morgan OYAUX	FNSEA
Gilbert KÉROMNÈS	La Coopération Agricole
Corinne LELONG	La Coopération Agricole
Irène MOOG	La Coopération Agricole
Pascal VINÉ	UDSG

Auditeurs

Ludovic MARTIN	FNEMSA
Jean-Louis LAFFRAT	UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Vice-président

Emmanuel DELÉTOILE	FGA-CFDT

Administrateurs titulaires

Bernard JOLIVET	CFE-CGC
Bernard PIRE	CFE-CGC
François SERPAUD	CFE-CGC
Jean-Claude BRONDINO	CFTC
Emmanuel CUVILLIER	CFTC
Myriam GERNEZ CARDON	FGA-CFDT
Stéphanie STOLL	FGA-CFDT
Myriam MARCZAK	FNAF-CGT
Gaëtan MAZIN	FNAF-CGT
Liliane BOUREL	FO
Patricia DREVON	FO
Fabrice GRESSENT	UNSA 2A
Poste vacant tit. (ancien poste Camarca)	UNSA 2A

Auditeurs

Alain DYJA	CFE-CGC
Pascal MACÉ	FGA-CFDT

Composition du Conseil d'administration au 8 février 2022

Procès-verbal de l'**Assemblée Générale ordinaire du 3 juin 2021**, à huis clos

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le jeudi 3 juin 2021 à 11h00, l'Assemblée Générale mixte du GIE AGRICA GESTION s'est réunie à huis clos, aux Salons Étoile Saint-Honoré aux 21-25, rue Balzac – 75008 Paris sous la Présidence de :

M. Jérôme VOLLE, Président du Conseil d'administration

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, et conformément au décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2021 l'ensemble des mesures exceptionnelles portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées Générales, ainsi qu'aux modalités d'organisation de l'Assemblée Générale arrêtées par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, cette réunion se déroule à huis clos, les délégués et invités ayant la possibilité de la suivre à distance, en *streaming*.

N'assistent en présentiel que le Bureau de l'Assemblée Générale, composé du Président, du Vice-président, du secrétaire de séance et de deux assesseurs, le Commissaire aux comptes, ainsi qu'un nombre restreint de collaborateurs d'AGRICA, pour la bonne tenue de la réunion.

Le Président rappelle qu'en application de l'article 10.4 du contrat de groupement d'AGRICA GESTION, l'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement que sous réserve de la représentation de l'institution de retraite complémentaire et d'au moins la moitié des délégués présents ou représentés, soit 28 postes sur 56.

Il rappelle également qu'en application de l'article 10.5 du même contrat de groupement, l'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que sous réserve de la représentation de l'institution de retraite complémentaire et d'au moins les deux tiers des membres du GIE, soit trois membres sur quatre.

Il indique que le calcul du *quorum* a été réalisé sur la base des votes par correspondance réceptionnés par la direction des affaires générales au plus tard le 31 mai 2021 à minuit.

La feuille de *quorum* fait apparaître que :

- l'institution de retraite complémentaire est représentée ;
- les deux tiers des membres du GIE sont représentés ;
- **46** postes sont présents ou représentés sur 56, dont **25** dans le collège des adhérents et **21** dans le collège des participants, soit **38** votes par correspondance développant un total de **75** voix.

Les *quorums* étant atteints, l'Assemblée Générale mixte peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs M. FAUCON (FNSEA) dans le collège des adhérents et Mme DREVON (FO) dans le collège des participants.

M. HÉRAULT, directeur général, est désigné comme secrétaire de séance. Le Bureau de l'Assemblée Générale est ainsi valablement constitué.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale mixte le déroulé suivant :

- présentation des comptes annuels ;
- lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;
- présentation des résolutions ;
- réponses aux questions posées par les délégués ;
- résultat du vote des résolutions organisé à distance ;
- clôture de l'Assemblée Générale.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le Président donne la parole à M. RICHERT, directeur financier du Groupe AGRICA, pour qu'il commente les comptes d'AGRICA GESTION de l'exercice écoulé.

Au terme de la présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. LECTURE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président donne ensuite la parole à M. BAZILLON, Commissaire aux comptes représentant la société KPMG SA, pour la lecture du rapport sur les comptes annuels 2020, suivie de celle du rapport spécial sur les conventions réglementées :

3.1 Opinion

« À l'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GIE AGRICA GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du GIE à la fin de cet exercice.

3.2 Fondement de l'opinion

3.2.1 RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3.2.2 INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3.3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment sur la répartition des charges entre les institutions membres du GIE et la conformité de cette répartition avec la procédure prévue à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et les comptes annuels adressés aux membres du GIE.

3.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du GIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le GIE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

3.6 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre GIE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du GIE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »*

M. BAZILLON présente ensuite son rapport spécial sur les conventions réglementées :

« À l'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre GIE et conformément à l'article 16 de vos statuts, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ni aux dispositions des articles R. 922-30 et 31 du Code de la Sécurité sociale.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION

Nature et objet

- *Cette convention a pour objet de confier au GIE AGRICA GESTION la gestion d'une partie des activités de la SAS AGRICA ÉPARGNE :*
  - *comptabilité et gestion administrative ;*
  - *logistique ;*
  - *informatique ;*
  - *développement.*

Modalités

- *La SAS AGRICA ÉPARGNE rembourse les frais engagés par le GIE AGRICA GESTION pour les opérations de gestion. Elle rémunère par ailleurs le GIE AGRICA GESTION pour la commercialisation des produits sur la base d'un pourcentage de la collecte réalisée. Ce pourcentage fixé annuellement fait l'objet d'un accord spécifique entre le GIE AGRICA GESTION et la SAS AGRICA ÉPARGNE.*
- *La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2004, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.*
- *Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA ÉPARGNE au titre de l'exercice 2020 concernant les opérations de gestion s'élève à 29 989,20 euros TTC.*
- *Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA ÉPARGNE au titre de l'exercice 2020 concernant les opérations de commercialisation s'élève à 188 934,34 euros TTC.*

Convention de prestations de services entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION

Nature et objet

- *Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'intervention de la SAS AGRICA ÉPARGNE dans le cadre de prestations de conseil en épargne salariale auprès du GIE AGRICA GESTION.*

Modalités

- *Les prestations de conseil sont facturées sur la base du temps passé. Le taux horaire fait l'objet d'un accord spécifique entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION.*
- *La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2007, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.*
- *Cette prestation a donné lieu, sur l'exercice 2020, à une facturation de la SAS AGRICA ÉPARGNE au GIE AGRICA GESTION d'un montant de 33 480,00 euros TTC.*

Convention de prestations de services entre le GIE AGRICA GESTION et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Nature et objet

- *Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE confie la réalisation de certaines activités au GIE AGRICA GESTION.*

Modalités

- *Les prestations sont facturées sur la base du nombre de jours et des ETP estimés pour chaque activité.*
- *La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2018, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.*
- *Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de cette convention s'élève à 492 000,00 euros TTC. »*

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration d'AGRICA GESTION, présentant les faits marquants de l'année 2020, à savoir :

- les impacts de la crise de la Covid-19 sur l'organisation du Groupe AGRICA ;
- la poursuite du déploiement des outils digitaux ;
- la transformation de l'activité retraite complémentaire du Groupe AGRICA ;
- l'action sociale et la prévention ;
- communication et visibilité du Groupe ;
- modifications statutaires.

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Le Président invite M. HÉRAULT à donner lecture des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale mixte :

Partie ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES

« L'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION, réunie le jeudi 3 juin 2021 à titre ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés :

- ces rapports ;
- le bilan, le compte de résultat et les annexes, pour l'exercice 2020 ;
- les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres adhérents.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion ».

DEUXIÈME RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

« L'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION, réunie le jeudi 3 juin 2021 à titre ordinaire, désigne, conformément à l'article 10.2 de ses statuts, en qualité de Commissaire aux comptes :

- titulaire : le Cabinet KPMG SA, représenté par M. Bernard BAZILLON, sis Tour EQHO – 2, avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex ;
- suppléant : la SAS Salustro Reydel, représentée par M. Vincent de BECQUEVORT, sis Tour EQHO – 2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense Cedex ;

et ce, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. »

Partie extraordinaire

TROISIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DU CONTRAT DE GROUPEMENT

« L'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION, réunie le jeudi 3 juin 2021, à titre extraordinaire, décide, conformément à l'article 10.5 de son contrat de groupement, d'approuver les modifications concernant le préambule, ainsi que les articles 3, 4, 6, 7, 10, 11 et 14.

Elle donne mandat aux Président, Vice-président et directeur général, avec la faculté d'agir séparément, pour effectuer toute formalité inhérente à ces modifications. »

Au terme de cette présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS

Le Président indique que, conformément aux modalités d'organisation arrêtées par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, les délégués ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par mail jusqu'au 27 mai 2021, à minuit.

Il précise qu'aucune question n'a été reçue et propose de passer au point suivant.

7. RÉSULTAT DU VOTE DES RÉSOLUTIONS ORGANISÉ À DISTANCE

Le Président rappelle qu'en application de l'article 10.4 du contrat de groupement du GIE AGRICA GESTION, les délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire sont prises à la majorité des voix valablement exprimées, tous collèges confondus, et qu'en application de l'article 10.5 du même contrat de groupement, les délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées, tous collèges confondus.

Le Président rappelle ensuite que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- pour l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco :
  - 2 voix par délégué issu du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA de l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, *(sur décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2020, et pour l'Assemblée Générale 2021 uniquement)* ;
- pour les autres institutions, 1 voix par délégué.

Il indique que, conformément aux modalités d'organisation arrêtées par le Conseil d'administration du 25 mars 2021, les délégués ont eu la possibilité de voter par correspondance jusqu'au 31 mai 2021 à minuit.

Il rappelle que le dépouillement des votes par correspondance a été réalisé en amont de la réunion et contrôlé ce jour avant le début de l'Assemblée Générale par les assesseurs.

Le vote fait apparaître les résultats suivants :

Partie ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES

Pour	75 voix
Contre	0 voix
Abstention	0 voix

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour	75 voix
Contre	0 voix
Abstention	0 voix

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Partie extraordinaire

TROISIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DU CONTRAT DE GROUPEMENT

Pour	75 voix
Contre	0 voix
Abstention	0 voix

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance de l'Assemblée Générale mixte à huis clos à 11h40 et précise que l'Assemblée Générale mixte à huis clos de l'association sommitale GROUPE AGRICA débutera à 14h00.

Le Président

M. Jérôme VOLLE

Le Vice-président

M. Emmanuel DELÉTOILE

Le secrétaire de séance

M. Frédéric HÉRAULT

Notes

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagrica.com

réf. 84 250 – Crédit Photo : Peopleimages